



Publié le : 04/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 2 juillet 2025 à 17 heures 00

Question n°7

Demande de financement à la CARSAT pour la rénovation de logements et d'une partie du rez-de-chaussée à la Résidence autonomie Les Cèdres

Deuxième réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 juin 2025, le Conseil d'Administration a été convoqué une nouvelle fois le 25 juin 2025.

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et a pu, à cette occasion, délibérer valablement sans condition de quorum.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Nadia GARNIER / Monsieur José GOMES / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20250702-D00194110-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
BP 2025 Budget Résidences autonomie Nature 13188 – Autres subventions d'équipement	Montant des opérations : 138 463 €. Ces crédits seront ouverts en DM ou au BP 2026 lors de l'attribution des subventions par la Carsat.

Résumé : Chaque année, la CARSAT lance un appel à projets pour financer des travaux dans les lieux de vie collectif.

Le CCAS poursuit la rénovation des appartements dans les Résidences autonomie. Il est proposé de solliciter le financement de la CARSAT Bourgogne Franche-Comté pour la rénovation complète de 6 logements à la Résidence autonome Les Cèdres. Il est également proposé de solliciter le financement des travaux à réaliser pour améliorer le rez-de-chaussée de la résidence.

Il s'agit donc d'autoriser le CCAS à candidater et à déposer la demande de subvention en conséquence.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

I – L'appel à projets pour les lieux de vie collectifs, une opportunité pour poursuivre la modernisation de la résidence autonomie Les Cèdres

La CARSAT lance chaque année des appels à projets pour les lieux de vie collectifs, pour l'amélioration des conditions de vie des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées autonomes. Le CCAS a déjà bénéficié d'enveloppes de subvention de cet organisme :

- En 2021, pour le remplacement des canalisations d'eaux usées dans les résidences Les Cèdres et les Lilas
- En 2022, pour la rénovation des sanitaires du RDC des Lilas et le remplacement des portes automatiques à l'entrée
- En 2023, pour la rénovation d'appartements aux Lilas et les travaux sur l'ascenseur,

Le CCAS poursuit la rénovation en profondeur des appartements en Résidence autonomie. En 2022-2023, ce sont environ 10 appartements de la Résidence autonomie Les Cèdres qui ont fait l'objet d'une rénovation complète : démolition des anciennes cuisines, création d'un coin nuit, remplacement de l'éclairage avec installation d'un éclairage à LED, rénovation de la salle de bain, remplacement des sols...

Dans la même logique et selon les mêmes modalités, le CCAS prévoit la rénovation de 6 logements dans cette même résidence, pour répondre aux demandes d'entrée déposées.

Cette opération de rénovation permet d'améliorer le confort des résidents et la modernité des appartements, dans une logique d'entretien et d'amélioration du patrimoine.

Il s'agit également d'améliorer le rez-de-chaussée de la résidence :

- Création d'une cloison vitrée à l'accueil pour améliorer la confidentialité des échanges entre l'agent d'accueil et les résidents, conformément aux préconisations du rapport d'évaluation externe,
- Rénovation des sanitaires communs,
- Création de cloisons vitrées entre le couloir et le restaurant, pour améliorer l'éclairage du couloir du rez-de-chaussée.

Dans ce contexte, un financement de la CARSAT est sollicité par la présente délibération.

II – Présentation du projet et du financement

Les crédits nécessaires à cette opération sont déjà inscrits au PPI.

Le tableau récapitulatif des travaux de rénovation des 6 appartements est le suivant :

Lot	Montant en € HT	Montant en € TTC
Démolition intérieur	7 120 €	7 120 €
Placo - peinture	80 167,50 €	88 184,25 €
Electricité	35 642,46 €	39 206,56 €
Remplacement des sols et revêtements de salle de bain	28 209,90 €	31 030,92 €
Plomberie + ventilation	11 106 €	12 216,60 €
Alarme incendie	1 204,66 €	1 325,12 €
Cuisine	12 918 €	14 209,80 €
TOTAL	176 368,52 €	193 293,25 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- CCAS : 50 %
- CARSAT (lieux de vie collectifs) : 50 %

Le CCAS sollicite une subvention d'un montant de 96 646 €.

Pour les travaux de modernisation du rez-de-chaussée, le coût prévisionnel s'élève à 83 634,15 € HT.

Composants des travaux	Montant en € HT	Montant en € TTC
Réhabilitation WC	24 627,83 €	26 922,25 €
Remplacement porte coupe-feu	4 656,50 €	5 122,15 €
Installation d'une cloison vitrée à l'accueil	3 136 €	3 449,60 €
Installation de cloisons vitrées pour le restaurant	37 873,64 €	41 345 €
Remplacement des sols	13 340,18 €	14 674,20 €
TOTAL	83 634,15 €	91 513,20 €

Le CCAS sollicite une subvention d'un montant de 41 817 €.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur le plan de financement des travaux à réaliser à la Résidence autonomie Les Cèdres suite à l'appel à projets 2025 lancé par la CARSAT,

✓ Autorisent la Vice-présidente à répondre à l'appel à projets 2025 pour les lieux de vie collectifs,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir dans ce cadre et leurs avenants éventuels.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS